

l'Allemagne, y compris Berlin. Les ministres des Affaires étrangères ont réitéré la conviction générale que la seule solution possible devait se fonder sur le principe de l'auto-détermination. Ils se sont encore une fois déclarés bien déterminés à sauvegarder la liberté de Berlin-Ouest et de sa population. En ce qui concerne la menace que ne cesse de faire l'Union soviétique de signer un traité de paix séparé, ils ont réaffirmé, dans les termes de la déclaration de 1958, qu'une dénonciation par l'Union soviétique des ententes interalliées sur Berlin ne saurait d'aucune façon priver les autres parties de leurs droits ni relever l'Union soviétique de ses obligations.

Même si l'Allemagne et Berlin en particulier peuvent représenter les causes les plus prochaines d'un conflit possible entre l'Union soviétique et l'Occident en Europe, le Conseil de l'OTAN n'en continue pas moins de s'intéresser aux progrès nécessaires du désarmement. Le Conseil a exprimé l'espoir que les discussions projetées entre les États-Unis d'Amérique et l'URSS permettront de renouer les négociations à la fin de juillet. Il a réaffirmé les objectifs de l'Ouest, le désarmement par étapes et un contrôle international efficace. La conclusion d'un accord sur la suspension des essais nucléaires constituerait un réel progrès dans la voie du désarmement. Les ministres des Affaires étrangères ont exprimé l'espoir que l'URSS reviendra sur son attitude et voudra accepter d'examiner le projet de traité déposé par les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni.

Le Conseil a également reconnu une priorité de haut rang à la question de l'aide aux pays moins développés et du rôle de l'OTAN dans l'élévation de leurs niveaux de vie.

Les ministres ont souligné encore une fois la nécessité d'étroites consultations entre les membres de l'OTAN si l'on veut stimuler l'unité de vues au sein de l'alliance. La question des consultations a été l'objet d'études durant toutes ces années. Le resserrement des consultations devient de plus en plus impératif.

Le Conseil permanent a reçu des ministres instructions d'avoir constamment l'œil sur la situation militaire de l'OTAN et de présenter un rapport à ce sujet à la réunion ministérielle de décembre.

Si la Chambre le permet, je demanderai, monsieur l'Orateur, à déposer le communiqué.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ce rapport provisoire que le premier ministre nous a donné de la réunion de l'OTAN, à Oslo, est intéressant. Sans doute, à son retour, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous donnera-t-il plus de détails sur les résultats de la réunion. On

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

ne saurait douter que cette réunion a eu lieu à un moment bien important de l'histoire de l'OTAN; il y avait bien des problèmes et difficultés à résoudre.

Nous espérons tous que la réunion tenue sous la présidence du distingué nouveau secrétaire général, M. Stikker, facilitera la solution de ces problèmes et difficultés. Il ressort clairement du communiqué que bon nombre de ces problèmes ont trait à des questions qui se posent strictement en dehors de la zone géographique de l'OTAN, mais dont les États membres de l'organisation ne peuvent pas s'isoler. Il importe que l'OTAN aille de l'avant et il est encourageant d'apprendre que cette réunion du conseil a facilité ce progrès. Maintenant plus que jamais, il faut que l'OTAN soit forte et unie non seulement en matière de défense, mais pour l'édification de la Communauté nord-atlantique.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je suis certain que tous les députés ont écouté avec intérêt la déclaration du premier ministre relative au communiqué émis à la fin de la réunion de l'OTAN. Notre groupe se réjouit d'apprendre cette nouvelle orientation et d'apprendre aussi qu'on insiste, non seulement sur l'aspect militaire, mais aussi sur les aspects psychologiques, culturels et économiques ainsi que sur la volonté de l'OTAN de travailler en faveur de l'autodétermination. N'oublions pas, à ce propos, qu'un pays membre de l'OTAN, le Portugal, a une colonie, l'Angola, où règnent le travail forcé et la suppression de la liberté.

M. l'Orateur: A l'ordre! Les propos de l'honorable député ne découlent pas, je pense, de la déclaration du premier ministre. Cette déclaration avait pour but d'informer la Chambre et non de fournir aux députés l'occasion de couvrir tout le sujet des affaires internationales.

M. Herridge: Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de faire des digressions; mes observations précédaient plutôt ma conclusion. Notre groupe est très heureux d'apprendre que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'intéresse à ces questions.

LES ROUTES

LE NOUVEAU-BRUNSWICK—ACCORD AU SUJET DE ROUTES D'ACCÈS

L'hon. W. G. Dinsdale (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir d'annoncer que, sous le régime du programme de routes d'accès aux ressources, un accord a été conclu avec la province du Nouveau-Brunswick, en vue de la construction immédiate d'une route